

**Procès-verbal du 19/04/2018**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil municipal de Collanges s'est réuni en séance ordinaire le 19 avril 2018 à la salle de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 13 avril 2018.

Etaient présents :

BONNET Lucette, DEZENDRE Coralie, LAURAIN Alexandre, MONNET Nicole, PINTE Emmanuel, TERRASSE Bernard, ZANIN Nathalie

Etait absent représenté :

MICHON Adrien (pouvoir à Mme BONNET Lucette)

Madame le Maire ouvre la séance à 20h et constate que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Coralie DEZENDRE

**Approbation du compte rendu du 07/07/2017**

Madame le Maire reprend le compte rendu de la séance du 7 février 2018 qui est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 1- Vote des comptes de Gestion 2017 du percepteur Commune et Assainissement
- 2- Vote des comptes Administratifs 2017 Commune et Assainissement
- 3- Affectation des résultats 2017 Commune et Assainissement
- 4- Vote des taux des trois taxes
- 5- Vote des budgets 2018 Commune et Assainissement
- 6- Choix de l'organisme de contrôle pour prestation inspection et vérification des installations électriques des bâtiments communaux
- 7- Convention relative à la gestion de la fourrière Animale Municipale avec SOS Animaux
- 8- Mandat au centre de Gestion 63 pour procéder à la négociation d'un contrat de groupe d'assurance statutaire
- 9- Révision individualisée des attributions de compensation des communes d'Issoire et du Broc
- 10- Création d'un poste d'agent technique
- 11- Questions diverses

## 1- Vote des comptes de Gestion 2017 du percepteur Commune et Assainissement

Madame le Maire présente au conseil les comptes de gestion 2017 dressés par le percepteur ; Le conseil municipal statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017 ; statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Déclare que le compte de gestion 2017 COMMUNE et que le compte de gestion 2017 ASSAINISSEMENT dressés par le receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Adopté après le vote suivant :

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

## 2- Vote des comptes Administratifs 2017 Commune et Assainissement

Madame le Maire présente le Compte Administratif 2017 Commune :

### FONCTIONNEMENT :

Dépenses 79 198.86 €

Recettes 99 701.75 €

Dont opérations de l'exercice 86 171.84 € et résultat 2016 reporté 13 529.91 €

### INVESTISSEMENT :

Dépenses 44 187.42 €

Dont opérations de l'exercice 20 355.65 € et résultat 2016 reporté 23831.77 €

Recettes 65 310.22 €

Résultat de l'exercice 2017 : Excédent de fonctionnement 20 502.89 €

Excédent d'Investissement 21 122.80 €

Madame le Maire présente le Compte Administratifs 2017 Assainissement

### FONCTIONNEMENT :

Dépenses 17 498.41 €

Recettes 23 059.99 €

Dont opérations de l'exercice 16 710.05 € et résultat 2016 reporté 6 349.94 €

### INVESTISSEMENT :

Dépenses 15 290.36 €

Recettes 47 625.72 €

Dont opérations de l'exercice 17 212.74 € et résultat 2016 reporté 30 412.98 €

Résultat de l'exercice 2017 : Excédent de fonctionnement 5 561.58 €

Excédent d'Investissement 32 146.36 €

Madame le Maire quitte la salle et Monsieur Pinte Emmanuel 1<sup>er</sup> adjoint invite le conseil à voter le compte administratif 2017 COMMUNE

Adopté après le vote suivant :

Pour : 6 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 1

Le conseil passe au vote du compte administratif 2017 Assainissement

Adopté après le vote suivant :

Pour : 7 dont 1 pouvoir Contre : 0 Abstention : 0

### **3- Affectation des résultats 2017 Commune et Assainissement**

#### **Affectation des résultats 2017 Commune**

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2017 en adoptant le compte administratif 2017 COMMUNE qui fait apparaître un excédent de fonctionnement de 20 502.89€ qui doit faire l'objet d'une affectation soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement soit en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement. Le besoin de la section d'investissement étant de 0€

Le conseil municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement en totalité à la ligne 002 report à nouveau 20 502.89€

Adopté après le vote suivant :

Pour : 8 dont 1 pouvoir Contre : 0 Abstention : 0

#### **Affectation des résultats 2017 Assainissement**

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2017 en adoptant le compte administratif 2017 ASSAINISSEMENT qui fait apparaître un excédent de fonctionnement de 5 561.58€ qui doit faire l'objet d'une affectation soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement soit en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement. Le besoin de la section d'investissement étant de 0€

Le conseil municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement en totalité à la ligne 002 report à nouveau 5 561.58€

Adopté après le vote suivant :

Pour : 8 dont 1 pouvoir Contre : 0 Abstention : 0

### **4 Vote des taux des trois taxes**

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de définir les taux d'imposition pour l'année 2018.

Elle rappelle ceux de l'année 2017 :

Taxe habitation : 10.95%

Taxe foncière (bâti) : 8.64%

Taxe foncière (non bâti) : 55.22%

Madame le Maire propose une augmentation de 2.5% ce que représenterait :

Taxe habitation : 11.22%

Taxe foncière (bâti) : 8.86%

Taxe foncière (non bâti) : 56.60%

Cette augmentation des taux d'imposition représente une recette supplémentaire de 1000€. Soit une augmentation de 6.53€ par foyer.

Adopté après le vote suivant :

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

## **5 Vote des budgets 2018 Commune et Assainissement**

### **Budget 2018 COMMUNE**

Madame le Maire présente à l'assemblée le budget COMMUNE 2018 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

Fonctionnement : 96 737.89 €

Investissement : 89 152.00 €

Adopté après le vote suivant :

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

### **Budget 2018 ASSAINISSEMENT**

Madame le Maire présente à l'assemblée le budget Assainissement 2018 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

Fonctionnement : 21 139.59 €

Investissement : 49 369.95 €

Adopté après le vote suivant :

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

## **6 Choix de l'organisme de contrôle pour prestation inspection et vérification des installations électriques des bâtiments communaux**

Madame le Maire nous informe qu'actuellement la vérification des installations électriques et alarmes ne s'effectue uniquement que dans la salle des fêtes par la société GRETCO INSPECTION pour un montant de 281.19€ HT.

Une demande de devis a été effectuée auprès de quatre sociétés Socotec, DeKra, Veritas, et Gretco. Seuls Socotec et Gretco ont retourné un devis.

Gretco : 300€ HT pour trois lieux de visite (Mairie, Salle polyvalente, Eglise)

Socotec : 330€ HT pour trois lieux de visite (Mairie, Salle polyvalente, Eglise)

Le conseil municipal décide à l'unanimité de choisir la société Gretco

Adopté après le vote suivant :

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

## 7 Convention relative à la gestion de la fourrière Animale Municipale avec SOS Animaux

Madame le Maire rappelle qu'en application de l'article L211-24 du code rural et de la pêche maritime, faisant obligation à chaque mairie d'avoir une fourrière pour chiens et chats errants, celle-ci en confie la gestion à l'association SOS ANIMAUX à Issoire. L'adhésion s'élève à 0.65€ par habitant pour l'année 2018. Soit 99.45€ (rappel année 2017 : 0.56€)

Adopté après le vote suivant :

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 2

## 8 Mandat au centre de Gestion 63 pour procéder à la négociation d'un contrat de groupe d'assurance statutaire

Madame le Maire rappelle que notre mairie est adhérente au contrat d'assurance groupe proposé par le Centre de gestion du Puy-de-Dôme pour couvrir certains risques financiers découlant des règles statutaires et qu'il est nécessaire de mettre en place une procédure de marché public afin de souscrire un contrat d'assurance couvrant ces risques. Outre le respect des règles de la commande publique, cette démarche permet une mutualisation des risques et ainsi d'obtenir des taux et garanties financières attractifs.

Dans ces conditions, il apparaît intéressant pour la commune de Collanges de se rallier à la mise en concurrence effectuée par le centre de gestion.

Le centre de gestion lance cette année une consultation afin de souscrire des nouveaux contrats d'assurance risques statutaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour une période de 4 ans.

Adopté après le vote suivant :

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

## 9 Révision individualisée des attributions de compensation des communes d'Issoire et du Broc

Madame le Maire informe que suite au conseil communautaire du 1<sup>er</sup> mars 2018, l'Agglo pays d'Issoire a décidé d'appliquer une retenue supplémentaire pour la commune d'Issoire et du Broc :

| Communes       | Retenue 2017 | Retenue supplémentaire 2018 | Retenue 2018 | Retenue supplémentaire 2019 | Retenue 2019 | Attribution provisoire 2019 |
|----------------|--------------|-----------------------------|--------------|-----------------------------|--------------|-----------------------------|
| <b>ISSOIRE</b> | 259 478.16   | 259 478.16                  | 518 956.31   | 326 136.99                  | 845 093      | 9 363 581.11                |
| <b>LE BROC</b> | 9 831.32     | 9 913.83                    | 19 745.66    | 12 460.65                   | 32 206.30    | 357 752.64                  |
| <b>TOTAL</b>   | 269 309.98   | 269 391.99                  | 538 701.97   | 338 597.34                  | 877 299.30   | 9 721 333.75                |

Adopté après le vote suivant :

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

## 10 Création d'un poste d'agent technique

Madame le Maire explique qu'après plusieurs calculs, la commune pourrait engager un agent technique à hauteur de 10 heures par semaine.

La commune n'ayant à ce jour toujours recruté que des emplois aidés, il y a lieu de créer un poste d'Adjoint technique territorial 10/35ème du fait de la suppression des contrats aidés.

Adopté après le vote suivant :

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

## 11 Questions diverses

Réciprocateur : Madame le Maire informe que le réciprocateur fourni pour l'agglo gratuitement est livré. Monsieur Bernard TERRASSE a suivi une formation pour l'utilisation de celui-ci.

Broyage de végétaux : Madame le Maire informe qu'il est possible d'avoir un service de broyage de végétaux sur la commune (avec agent) et que ce service est gratuit la première année.

Téléphonie : Madame le Maire rappelle que le montant de la facture Orange s'élève à 66€ par mois, avec deux numéros (ligne internet et ligne téléphone fixe...) Nous allons supprimer la ligne 09 et garder la ligne 04 avec tout en illimité de cette façon nous ferons une économie de 20€/mois

Ordinateur : Madame le Maire informe qu'un ordinateur est mis à disposition dans la salle de mairie pour les gens du village et rappelle que celui-ci a été offert par l'association des maires.

Station d'épuration : Le nettoyage de la station d'épuration a coûté 175€

Ruine : Un devis a été demandé pour le nettoyage de la ruine à l'entreprise Compte d'Augnat, celui-ci s'élève à 4960€

Madame le Maire précise qu'Emmanuel Pinte et Bernard Terrasse ont coupé le lierre et ont nettoyé le mur mitoyen.

Madame le Maire précise qu'elle va demander une subvention au titre des amendes de police pour la sécurité du village.

Elle informe que le panneau de Collanges a été remplacé.

Nous demanderons également aux villageois s'ils souhaitent recevoir le compte rendu du conseil par email à la place du papier, car comme le précise Monsieur Emmanuel Pinte cela engage une dépense de papier plus importante.

Madame Monnet Nicole demande si l'extinction des lumières pendant l'été peut être prolongée d'une ½ heure.

Madame le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22h15.